

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 28 Juin 2018

7461

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "requalification de la Rocade du Jarret à Marseille".

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La rocade du Jarret constituée des boulevard Maréchal Juin, François Duparc, Sakakini et Jean Moulin est issue de la couverture du ruisseau du Jarret réalisée entre 1955 et 1968. Cet axe constitue à ce jour l'unique itinéraire de contournement du centre-ville de Marseille.

Sur plus de 4km, ses caractéristiques (2 x 3 voies de circulation) apparaissent peu adaptées au regard des fonctions qu'elle assure, à travers un environnement urbain très dense.

La réalisation de la rocade L2 prévue pour fin 2018, permettra de limiter le trafic de transit actuellement supporté par cet axe notamment le trafic de poids-lourds. Une fois l'allègement de trafic opéré, la requalification du Jarret pourra être entreprise suivant un parti d'aménagement plus urbain.

Le Plan de Déplacement Urbain approuvé par MPM le 28 juin 2013 prévoit par ailleurs la requalification du Jarret en Boulevard Urbain Multimodal dont l'objectif est de garantir une circulation des véhicules fluide, une circulation efficace des transports en commun, des aménagements cyclables continus et des espaces publics de qualité.

Dans le cadre de cette opération importante et afin de partager l'ambition du cœur de Métropole, un partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône est mis en place. La présente délibération vise ainsi à approuver une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 60 000 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département : Subvention sollicitée	41 000 000€HT
Métropole AMP	19 000 000€HT
Total financement	60 000 000€HT

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération VOI 006-228/14/CC approuvant le principe de la requalification de la rocade du Jarret à Marseille ;
- La délibération VOI 017-784/15/CC affectant l'opération 2015108500 relative à la requalification de la rocade du Jarret ;
- La lettre de saisine de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis émis par le Conseil de Territoire Marseille Provence en date du 26 Juin 2018.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération relative à la requalification de la Rocade du Jarret à Marseille.

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix Marseille Provence et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement en dépense sur l'état spécial de Territoire sur le Budget 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Opération :

Requalification de la Rcade du Jarret - Nature : 4581151085 - Fonction : 851 - Opération : 2015108500 – Sous-politique : C311.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement au budget 2018 suivant de la Métropole Aix-Marseille-Provence au chapitre 13, nature 1322 - Fonction : 851 - Sous-politique : C311.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Finances

Roland BLUM

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU
DE LA METROPOLE

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RELATIVE À L'OPÉRATION
"REQUALIFICATION DE LA ROCADE DU JARRET À MARSEILLE".

La rocade du Jarret constituée des boulevard Maréchal Juin, François Duparc, Sakakini et Jean Moulin est issue de la couverture du ruisseau du Jarret réalisée entre 1955 et 1968. Cet axe constitue à ce jour l'unique itinéraire de contournement du centre-ville de Marseille.

Sur plus de 4km, ses caractéristiques (2 x 3 voies de circulation) apparaissent peu adaptées au regard des fonctions qu'elle assure, à travers un environnement urbain très dense.

La réalisation de la rocade L2 prévue pour fin 2018, permettra de limiter le trafic de transit actuellement supporté par cet axe notamment le trafic de poids-lourds. Une fois l'allègement de trafic opéré, la requalification du Jarret pourra être entreprise suivant un parti d'aménagement plus urbain.

Le Plan de Déplacement Urbain approuvé par MPM le 28 juin 2013 prévoit par ailleurs la requalification du Jarret en Boulevard Urbain Multimodal dont l'objectif est de garantir une circulation des véhicules fluide, une circulation efficace des transports en commun, des aménagements cyclables continus et des espaces publics de qualité.

Dans le cadre de cette opération importante et afin de partager l'ambition du cœur de Métropole, un partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône est mis en place. La présente délibération vise ainsi à approuver une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 60 000 000 €HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département : sollicitée	Subvention	41 000 000€HT
Métropole AMP		19 000 000€HT
Total financement		60 000 000€HT